

Unofi-Évolution et Unofi-Multicapi

Investir sur des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation multisupports représente une bonne parade contre la tendance baissière de la rémunération des fonds et contrats libellés en euro. Très souples, les contrats multisupports vous donnent accès à différentes classes d'actifs (immobilier de bureaux avec Unofimmo, obligations, convertibles, actions) et à différentes zones géographiques (Asie-Pacifique, par exemple). Ils vous permettent de répartir les risques en compensant d'éventuelles moindres performances sur certains marchés grâce aux bons résultats obtenus sur d'autres.

L'allocation d'actifs

Exemple pour 100 000 euros⁽¹⁾ nets investis sur le profil "prudent" selon les recommandations⁽²⁾ de la salle des marchés d'Unofi-Gestion d'actifs.

Allocation d'actifs du profil "prudent" pour 100 000 euros nets investis		Taux servis pour 2016
60 % support en euro « Unovie »		
Unovie		2,90 %
40 % unités de compte (UC)*		
5 %	Unofi-Haut Rendement	13,18 %
5 %	Unofi-Dette Émergente	14,21 %
10 %	Unofi-Convertibles	-1,22 %
5 %	Unofi-France	6,09 %
5 %	Unofi-International	3,26 %
10 %	Unofimmo	3,01 %

Résultat	
Unofi-Évolution avec allocation d'actifs "prudente"	3,76 %

* Les supports en UC sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse et comportent un risque en capital. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Unofi-Évolution et Unofi-Multicapi : *bonification du rendement sur le support en euro*

En 2017, le taux servi au support en euro de ces deux contrats bénéficie sous certaines conditions, d'une majoration. Cette bonification varie selon la part (calculée en moyenne sur l'année) d'unités de compte hors le support en euro du contrat. Une majoration additionnelle s'applique si le montant des versements non rachetés depuis la souscription est au moins égal à 100 000 euros en moyenne sur l'année.

Les taux de majoration retenus sont les suivants :

- + 0,30%** à partir de **20% d'UC**
- + 0,40%** à partir de **30% d'UC**
- + 0,50%** à partir de **40% d'UC**

à laquelle s'ajoute, pour les contrats comportant au moins 20 % d'UC, une majoration additionnelle de :

- + 0,15%** si la moyenne sur 2017 des versements non rachetés depuis la souscription est au moins égale à 100 000 €.

(1) seuil minimum en moyenne sur l'année.

(2) découvrez les recommandations de la salle des marchés d'Unofi-Gestion d'actifs sur les différentes allocations d'actifs et leur profils prudent, équilibré et dynamique en [cliquant ici](#).

Pour les clients d'Unofi. Pour consulter vos comptes Unofi en ligne, les lettres périodiques de la salle des marchés et ses allocations d'actifs recommandées, demandez votre accès sécurisé sur la page d'accueil du site unofi.fr en [cliquant ici](#).

L'attention du lecteur est attirée sur les facteurs de risque des unités de compte décrits dans leurs DICL et note d'information disponibles sur le site internet www.unofi.fr et notamment sur le fait que, ces supports pouvant contenir des instruments financiers (actions, obligations, etc.), leur valeur et leur rendement ne peuvent être garantis.